

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 9 juillet 2018 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire.
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Sont absent(e)s :

M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Avis de motion – projet de règlement relatif à la délégation de pouvoir
- 1.2. Renouvellement du programme d'assistance aux aînés
- 1.3. Dépôt de projet au Fonds de la ruralité
- 1.4. Contrat de service pour une prestation musicale

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois de juin 2018 de l'inspecteur
- 2.2. Travaux de voirie sur Saint-Paul et Saint-Pierre Ouest
- 2.3. Demande d'appui à la CPTAQ – M. Jean-Luc Beaudin
- 2.4. Dérogations mineures

3. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 3.1. Rapport des interventions du mois de juin 2018 du directeur
- 3.2. Nomination d'un lieutenant éligible
- 3.3. Nomination d'un chef aux opérations

4. VARIA

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

M. Boyer indique que les deux points suivants inscrits à l'ordre du jour sont reportés à une séance subséquente :

- 9,2 Nomination de lieutenant éligible
- 9,3 Nomination de chef aux opérations

rés : 2018-07-130

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

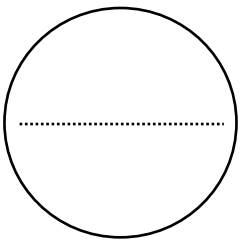
ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

QUESTION DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question des personnes présentes dans la salle.



rés : 2018-07-131

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2018-07-132

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2018-07-133

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 9 JUILLET 2018

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 9 juillet 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que les comptes ajoutés et payés du mois de juin 2018 soient acceptés au montant de **51 590,72 \$** et que les comptes à payer au 9 juillet 2018 soient acceptés au montant de **109 755,97 \$**.

ADOPTÉE

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Avis de motion est donné par Frédéric Barbeau, conseiller, que l'amendement du *Règlement relatif à la délégation de pouvoirs* sera adopté lors d'une séance subséquente.

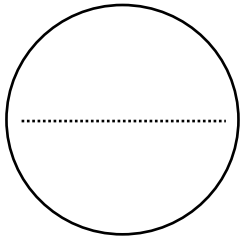
Il est précisé par le conseiller Frédéric Barbeau que l'objectif de la modification au règlement a pour but d'être plus efficace et réactif en augmentant le montant accordé au responsable de la voirie. Cela n'enlève pas à ce dernier le devoir de prévenir la direction générale et le maire avant.

rés : 2018-07-134

RÈGLEMENT D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ÂÎNÉS POUR LA RÉDUCTION DE LEUR FARDEAU FISCAL – RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose du règlement 291-1 visant à réduire le fardeau fiscal des aînés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite affirmer son renouvellement, à savoir, assurer la continuité des dispositions de l'article 7 rendant admissible un remboursement de 100 \$ sur les frais des matières résiduelles rattachés à la propriété occupée durant l'année de référence au cours de laquelle est exigée une telle tarification ;



CONSIDÉRANT qu'une municipalité locale peut accorder une aide financière visant des œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et toute initiative de bien-être de la population (article 91 alinéa 2 de la *Loi sur les compétences municipales*) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité renouvelle son programme d'aide aux aînés dans les conditions similaires au règlement 291-1 promulgué le 7 avril 2016.

ADOPTÉE

rés : 2018-07-135

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE LA RURALITÉ DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT qu'avec le Fonds de développement des territoires (FDT), et son sous-programme dit Fonds de la ruralité, la MRC des Jardins-de-Napierville propose aux municipalités de son territoire une aide financière pour la réalisation de projets structurants ;

CONSIDÉRANT que ces projets doivent, notamment, être structurants, avoir une continuité et un impact dans le temps et s'intégrer dans au moins une des orientations suivantes : environnement et patrimoine, services accessibles et diversifiés, milieu de vie attrayant et animé, population en santé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pour projet la réalisation de la Phase III de l'aménagement du parc des loisirs, afin de développer plus encore sa vocation familiale et touristique ;

CONSIDÉRANT que que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus au projet d'espèce ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière à la MRC des Jardins-de-Napierville au titre du Fonds de la ruralité, pour le projet d'aménagement de Phase III du parc *au cœur des jardins*.

ADOPTÉE

rés : 2018-07-136

CONTRAT DE SERVICE POUR UNE PRESTATION MUSICALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET « 4 OF A KIND » - SOUPER SPECTACLE 3 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

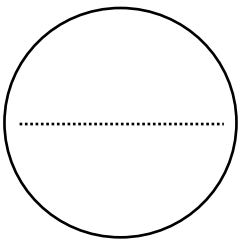
- D'accepter le contrat soumis par l'artiste « 4 of a Kind » pour la production d'un spectacle musical pour le souper spectacle du 3 novembre 2018 pour un montant de **4 838 \$, plus taxes** ;
- De nommer Monsieur Clément Costanza, signataire dudit contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE JUIN 2018

Durant le mois de juin 2018, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

- 3 Bâtiments accessoires
- 2 Rénovation-modification



rés : 2018-07-137

TRAVAUX DE VOIRIE – RANGS SAINT-PAUL ET SAINT-PIERRE OUEST

ATTENDU que la municipalité souhaite réaliser des travaux de correction sur les accotements des rangs Saint-Paul et Saint-Pierre Ouest sur une distance de trois kilomètres ;

ATTENDU que la municipalité a reçu deux soumissions, respectivement :

- Excavation Infraplus inc. : 5 800 \$ plus taxes
- Les excavations Saint-Patrice Itée : 4 320 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité adjuge le contrat à *Les Excavations St-Patrice Itée* pour un montant de 4 320 \$ plus taxes, pour lesdits travaux de corrections.

ADOPTÉE

rés : 2018-07-138

DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – M. JEAN-LUC BEAUDIN

CONSIDÉRANT la demande d'appui de monsieur Jean-Luc Beaudin adressée à la municipalité concernant la vente d'une partie de son terrain (numéro de lot 5 158 317) à un producteur agricole ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu compte de l'article 62 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans sa décision, avec les dix (10) critères obligatoires applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'appuyer la demande du demandeur, M. Jean-Luc Beaudin, dans son projet de vente d'une partie de son terrain à un producteur agricole.

ADOPTÉE

rés : 2018-07-139

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM# 2018-308

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM # 2018-308 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

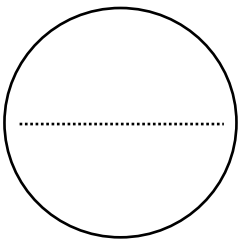
CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité autorise le demandeur, résidant au 308 rue Saint-Patrice, déroge au règlement de lotissement afin qu'il soit en mesure de lotir un terrain à une distance de 1,2 mètre d'un bâtiment déjà existant alors que la distance prévue est de 4,5 mètres latérales et de 4,5 mètres en arrière alors que le règlement prévoit une distance de dix mètres.

ADOPTÉE



rés : 2018-07-140

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM# 2018-0703-401

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM # 2018-0703-41 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité autorise le demandeur, résidant au 401 rang Saint-François, à déroger à l'article 89 du règlement 308 pour construire un logement au sous-sol de sa propriété, dans la mesure où aucune modification extérieure au bâtiment n'est réalisée et qu'aucune seconde adresse ne soit ajoutée.

ADOPTÉE

rés : 2018-07-141

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM# 2018-0703-3

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM # 2018-0703-3 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

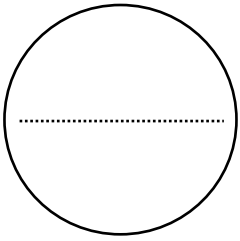
Que la municipalité autorise le demandeur, résidant au 3 place Murray, à déroger à l'article 74 du règlement 308 pour implanter une clôture à une distance de quatre (4) mètres d'un chemin public alors que la distance réglementaire est de six (6) mètres.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS DE JUIN 2018

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service de prévention incendie :

Intervention incendie	1
Inspections	4
Entretien d'équipe	4
Inspection VAD (entretien mécanique)	4
Exercice d'évacuation école et CPE	2
Bénévolat	2
Intervention première répondant	6
Entraides	3
Préventions risque élevés et très élevés	13
Prévention résidentielle	30
Intervention premier répondant	7
Rencontre schéma couverture de risque	1



Avis de désistement

ABSENCE DE MME CASSANDRA LÉTOURNEAU AU POSTE D'ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR

Le constat a été fait que Mme Cassandra Létourneau ne s'est jamais présentée à l'emploi suite à son embauche pour le poste d'animatrice au camp de jour. En conséquence, la résolution 2018-06-121 est abrogée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Dumouchel précise qu'il a beaucoup de demandes pour la soirée du souper spectacle de novembre prochain.

M. Courchesne demande s'il est possible d'avoir une toilette chimique au centre des loisirs. Monsieur le maire indique que les toilettes du CMR sont accessibles en tout temps.

Des citoyens expriment leur mécontentement concernant le dos-d'âne installé à la place Murray. Il est demandé qu'ils fassent parvenir à la municipalité une plainte écrite à partir de laquelle il sera étudié le dossier.

M. Bellemare tient à adresser ses remerciements aux employés du service incendie pour le Cyclothon.

VARIA

rés : 2018-07-142

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 25

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018.